

Hydranet

Hygiène des trayons – Savon avant la traite Réf 1007

1. PROPRIETES:



Produit utilisable en agriculture biologique *.



HYDRANET est un savon nettoyant avant la traite. Il permet d'éliminer efficacement les souillures. Le trayon nettoyé peut ainsi être présenté pour la traite.

2. MODE D'EMPLOI:

Avant chaque traite, préparer une solution HYDRANET de 0,5 à 1%.

Laver et masser énergiquement le trayon à l'aide d'une lavette.

Essorer puis retourner la lavette pour un bon essuyage du pis ou mieux encore essuyer à l'aide d'un papier pure ouate.

TOUJOURS UTILISER UNE SERVIETTE UNIQUE PAR VACHE.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES:

Aspect:	Liquide limpide jaune
pH:	5,5 +/- 0,5
Densité :	1,02 g/cm³ +/- 0,01
Viscosité à 20° C :	70 centipoises
Point de gel	- 5 °C
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
	, parfum conservateur : mélange de 5-chloro-2-méthyl-2h-isothiazole 3 one et 2-méthyl-2hisothiazole 3 one Inférieur à 5 % : phosphates, phosphonates, agent de surface anionique.

4. **CONDITIONNEMENTS**:

Disponible en:

- bidon de 10kg Réf. 001100704.
- bidon de 20kg Réf. 001100705.

Le pictogramme ADIVALOR, présent sur les conditionnements, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière EVPHEL.

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI:

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1007): +33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

*Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (CE) 2018/848 (et ses amendements).

N° de révision 8/03/22-V2.3-ind11

